

Courrier Pierre Seidel, Verger de Meruz 2, 1804 Corsier-sur-Vevey
Courriel pierre.seidel@bluewin.ch **Téléphone** 021 921 32 64
Internet www.citrap-vaud.ch

Corsier-sur-Vevey, le 24 janvier 2011

Municipalité
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Extension de Mobilis à la Riviera : découpage des zones autour de Rivaz Nouvelle situation, nouvelle demande

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs,

Le 19.11.2010, je vous ai fait parvenir une copie d'une lettre que nous avons adressée le 10.11.2010 à Mobilis et à laquelle MM. Pernet et Maillard ont répondu le 15.12.2010 (voir annexe, dernière partie).

Il y a quelques jours, nous avons eu connaissance d'un article daté du 05.01.11 du quotidien *Le Courrier* : la commune de St-Saphorin aurait obtenu de Mobilis une modification, à partir de décembre 2011, du découpage des zones à son seul avantage, donc pas en faveur des habitants de la Riviera.

La réponse de Mobilis et le début de l'argumentation donnée dans *Le Courrier* parlent de rééquilibrage financier des 3 axes ferroviaires vers Montreux, Nyon et Yverdon depuis Lausanne selon les km parcourus. Or, le tableau joint le montre bien, même en supprimant la zone 64 du trajet Vevey - Lausanne (notre proposition du 10.11.10 à Mobilis), les prix au km pour la Riviera ne seraient pas les plus bas du canton. L'argument de rééquilibrage ne nous convainc donc pas !

Le comble, si l'information du *Courrier* est correcte : la Municipalité de St-Saphorin se plaint d'une augmentation de 24% du prix des titres de transport pour le trajet St-Saphorin - Lausanne et elle obtient gain de cause (4 zones au lieu de 5 pour ce parcours) ! Mieux : selon *Le Courrier*, «la CTV s'est finalement engagée à rétrocéder le surcoût des trajets à tous les citoyens lésés» pour la période tarifaire en cours !

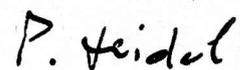
Vevey et les autres communes de la Riviera devraient obtenir de Mobilis une modification du même type : suppression de la partie lacustre de la zone 64 et remboursement du surcoût des trajets à tous les citoyens actuellement lésés. En effet, ce ne sont pas 24% d'augmentation mais 40% que les Veveysans ont à subir pour le trajet Vevey - Lausanne. Et 65% pour aller à Cully ! Pourquoi cette absurdité de 4 zones jusqu'à Lausanne depuis St-Saphorin et 6 zones depuis Vevey ?

Il nous semble urgent que la Municipalité de Vevey, forte du recul de Mobilis en faveur de St-Saphorin, obtienne que le bon sens l'emporte et que la zone 64 soit modifiée. Quitte, une fois l'équité rétablie, à accepter une légère augmentation linéaire des tarifs dans toute la communauté pour retrouver ce million qui manque si cruellement. Si cruellement que l'on en vient à des mesures aussi absurdes que ce découpage injuste ou une forte restriction des abonnements pour seniors.

Au nom du comité de la CitraP VD, je me permets de vous demander, et par votre intermédiaire aux autres exécutifs de la Riviera, si vous pensez réagir pour obtenir de Mobilis une mesure de même nature que celle dont va bénéficier St-Saphorin... afin que les habitants de la Riviera ne soient pas les dindons de cette mauvaise farce.

Avec nos remerciements anticipés de ce que vous ferez dans ce sens, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Pour la CITraP VD :



Pierre Seidel
Membre du comité

Annexes :

- copie de la réponse de Mobilis du 15.12.10
- extrait du *Courrier* du 05.01.11
- tableau de prix comparatif

Saint-Saphorin fait les frais du redécoupage des zones tarifaires

MOBILIS • Le prix du parcours en train entre Lausanne et Villeneuve explose. La Communauté tarifaire vaudoise espère limiter le manque à gagner.



Depuis Saint-Saphorin, le coût du trajet de train à destination de Lausanne a subi une hausse imprévue.

AC

Les petits trajets sont plus chers désormais

La Communauté tarifaire englobe désormais onze entreprises de transport, qui couvrent la plupart des régions vaudoises (hormis le Chablais et le Pays-d'Enhaut), avec des ramifications vers Fribourg, Neuchâtel et Genève. Son extension a coïncidé avec une harmonisation des prix: d'où que l'on soit, on paie en fonction du nombre de zones parcourues. Si, pour certains usagers, ce système s'avère plus avantageux, d'autres ont vu le prix de leur billet ou abonnement prendre l'ascenseur. Tout dépend du type de parcours effectué. En règle générale, plus on franchit un nombre important de zones, plus les prix baissent. Ce sont donc les voyageurs interurbains qui sont favorisés. A l'inverse, ceux qui n'effectuent que de courts trajets (moins de cinq zones traversées) sont désavantagés. C'est le cas notamment des usagers des lignes urbaines. A Gland par exemple, le prix de l'abonnement annuel de bus a plus que doublé pour les écoliers. A Yverdon, le prix du ticket de bus est passé de 2 à 3 francs.

AC

ARNAUD CREVOISIER

Avec le titre de transport unique, entré en vigueur le 12 décembre, voyager sur l'ensemble des lignes du canton est désormais chose facile. Mais l'introduction de la nouvelle communauté tarifaire Mobilis n'a pas fait que des heureux: en témoignant les détenteurs de l'abonnement senior, dont la validité n'est plus effective qu'à partir de 9 heures, et... les habitants de Saint-Saphorin. Pour les usagers de cette commune de Lavaux, le coût du trajet de train à destination de Lausanne a subi une hausse pour le moins imprévue.

En cause, le nouveau plan des zones tarifaires du canton. Dans l'ancienne grille tarifaire, le prix de l'abonnement ou du billet comprenait la traversée de quatre zones entre Saint-Saphorin et Lausanne. Or sans crier gare, Mobilis a créé une nouvelle zone tarifaire comprenant la commune du bord du lac et

Chexbres-Village. Ce qui signifie qu'on traverse désormais cinq zones pour se rendre à Lausanne. La nouvelle donne impose une différence de prix relativement sensible.

24% d'augmentation!

Le billet 2^e classe coûte ainsi 8 fr.20, au lieu de 6 fr.60 (+24,2%). La carte journalière passe à 16 fr.40 (contre 13 fr.20 pour quatre zones, +24,2%). Quant au pendulaire saint-saphorien, il doit dorénavant payer son abonnement annuel 1540 francs, au lieu de 1300 (+18,5%).

Comment la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) justifie-t-elle cette mesure? A entendre son responsable opérationnel, Gabriel Maillard, il s'agissait avant tout de ménager la chèvre et le chou au moment d'étendre le périmètre de Mobilis. «Passer d'un tarif kilométrique à un tarif zonal était un exercice délicat, entre le souci de minimiser la

perte de recettes pour les entreprises de transports et celui d'assurer l'équité entre toutes les régions.»

Et d'ajouter: «Afin de rééquilibrer les grands axes du nouveau périmètre, il a fallu ajouter une zone sur le parcours entre Lausanne et Villeneuve, sinon le prix du parcours aurait été trop bon marché en comparaison avec un trajet d'une longueur identique comme Lausanne-Nyon ou Lausanne-Yverdon. Si on ne l'avait pas fait, la perte de recettes aurait aussi été sensiblement plus élevée: 5,9 millions au lieu des 4,8 millions actuels. Mais il est vrai que nous aurions dû placer Saint-Saphorin sur la frontière des zones, de manière à ce que les habitants qui se déplacent dans la direction de Lausanne ne paient pas davantage. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire lors de la prochaine correction du plan de zones tarifaires, en décembre 2011.»

La CTV n'a-t-elle pas les moyens d'effectuer cette correction plus tôt? «Reprogrammer toutes les relations au départ de Saint-Saphorin est un travail qui prend du temps, estime Gabriel Maillard. Nous aurions encore pu corriger le tir si les réactions avaient été plus rapides. Mais les premières réclamations ne nous sont parvenues qu'en novembre, un mois seulement avant l'extension de la communauté tarifaire.»

Saisie par la Municipalité saint-saphorienne, la CTV s'est finalement engagée à rétrocéder le surcoût des trajets à tous les usagers lésés. Ceux-ci devront néanmoins patienter jusqu'en décembre pour effectuer une demande de remboursement. Ils devront d'ici-là conserver leurs tickets et tenir un décompte détaillé. Pour faire passer la pilule, la CTV a offert à chaque ménage de la commune un bon de remise de 5 francs sur... l'achat d'un abonnement. I

Prix des billets "simples" au tarif entier 2e classe (ancien prix jusqu'au 12.12.2010)

Selon plan de zones tel qu'il a été défini

Trajet	Ancien prix CHF	zones	Nb de zones	Nouveau prix CHF	Variation %	Distance km	Ancien prix au km	Nouveau prix au km	
Vevey Lausanne	7.00	70-71-64-19 12-11	6	9.80	+40.0	18.1	0.39	0.54	Les deux plus chers
Vevey Cully	4.00	70-71-64-19	4	6.60	+65.0	9.7	0.41	0.68	
Vevey Lausanne	7.00	70-71-19 12-11 (sans 64)	5	8.20	+17.1	18.1	0.39	0.45	Proposition sans zone 64. Les prix au km demeurent parmi les plus élevés du canton
Vevey Cully	4.00	70-7-19 (sans 64)	3	5.00	+25.0	9.7	0.41	0.52	
Vevey Morges	11.80	70-71-64-19 12-11-33-30	8	13.00	+10.2	31.0	0.38	0.42	Proposition sans zone 64. Les prix au km ne deviennent pas les plus bas du canton.
Vevey Yverdon	19.60	70-71-64-19 12-11-15-44 53-45-43-42 41-40	14	23.20	+18.4	58.1	0.34	0.40	
Vevey Morges	11.80	70-71-19 12-11-33-30 (sans 64)	7	11.40	-3.4	31.0	0.38	0.37	
Vevey Yverdon	19.60	70-71-19 12-11-15-44 53-45-43-42 41-40 (sans 64)	13	21.40	+9.2	58.1	0.34	0.37	
Vevey Palézieux via Puidoux	8.20	70-71-63-64	4	6.60	-19.5	15.8	0.52	0.42	
Vevey Palézieux via Lausanne	13.80	70-71-64-19 12-11-63	7	11.40	-17.4	38.4	0.36	0.30	
Vevey Payerne via Puidoux	19.60	70-71-64-63 62-61-60-103 102-101-100	11	17.80	-9.2	53.2	0.37	0.33	
Vevey Montreux	3.40	70-73	2	3.00	-11.8	7.1	0.48	0.42	
Lausanne Morges		11-12-33-30	4	6.60		12.9		0.51	
Lausanne Yverdon		11-12-15-44 53-45-43-42 41-40	10	16.20		40.0		0.41	
Lausanne Palézieux		11-12-19-64-63	5	8.20		20.3		0.40	
Lausanne Payerne		11-12-19-64-63-62 -61-60-103 -102-101-100	12	19.60		57.7		0.34	
Lausanne Montreux		70-71-73-64-19 12-11	7	11.40		25.2		0.45	
Lausanne Nyon		11-12-33-30-31-26-25-24-23-20	10	16.20		39.0		0.42	
Nyon-Rolle		20-23-24-25	4	6.60		12.6		0.52	
Lutry Renens		11 & 12	2	3.00		10.0		0.30	